
Nachlassverträge Concordats Concordati

No 97 Freitag, 21.05.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice*: Serge COLETTA, représenté par l'agent d'affaires breveté Pascal Stouder, à Lausanne, Avenue de Marcelin 9, 1110 Morges
2. *Durée du sursis concordataire*: 6 mois jusqu'au 13.11.2004
3. *Commissaire*: Jacques Lauber, agent d'affaires breveté à Lausanne
4. *Remarques*: L'effet suspensif accordé le 25 mars 2004 a été confirmé.
Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon
(00066619)